



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/204

S/20556

3 avril 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 31, 41, 72 et 143 de la

liste préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU

SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 31 mars 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations suivantes perpétrées à l'encontre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les forces vietnamiennes d'occupation du Kampuchea, qui ont tué et blessé d'innocents civils et fonctionnaires thaïlandais et détruit des biens publics et privés :

1. En février 1989, les forces vietnamiennes se trouvant au Kampuchea ont violé à 55 reprises la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande dans les six provinces suivantes : Chantaburi, Trad, Prachinburi, Surin, Srisaket et Ubon-Ratchathani. Du fait de ces violations, neuf fonctionnaires et huit civils ont été grièvement blessés et neuf bâtiments appartenant à l'Etat et à des particuliers ont été endommagés. En outre, les forces vietnamiennes ont également traversé la frontière thaïlandaise pour poser des mines, dont 82 ont été désarmées par les forces thaïlandaises.

\* A/44/50/Rev.1.

2. Le 24 mars 1989, les forces vietnamiennes se trouvant au Kampuchea ont lancé plus de 20 obus d'artillerie dans le district d'Aranyaprathet et la province de Prachinburi. Une vieille femme a été tuée et un fonctionnaire ainsi que deux civils ont été grièvement blessés. De plus, des bâtiments appartenant à des particuliers ont été gravement endommagés (quatre).

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam mette immédiatement fin à ses actes d'hostilité contre la Thaïlande, dont le Gouvernement vietnamien devra porter l'entière responsabilité et assumer toutes les conséquences.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 41, 72 et 143 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim.

Représentant permanent adjoint  
de la Thaïlande auprès de  
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Nikhom TANTEMSAPYA

-----